

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°12 - 2017 - DISREN

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte

Responsables : François Debluë, François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce préavis couvre les étapes d'études de projet final et de l'accompagnement pour la réalisation du marketing et de la recherche de fonds. Ces étapes sont nécessaires avant la construction du projet prévue en 2019.

Le soutien subsidiaire des districts de Nyon et de Morges donne un gage de crédit pour le projet auprès de tiers, notamment des instances cantonale et fédérale. Cet appui est préliminaire à un éventuel investissement.

1. Contexte

Le projet de Maison des Vins de La Côte réunit deux districts fédérés par l'appellation viticole La Côte. Il vise à promouvoir les ressources régionales, en particulier les vins et produits du terroir. Depuis 2011, le projet est engagé dans un processus fédéral dénommé Projet de Développement Régional Agricole (PDRA). Dans ce contexte, trois cadres légaux vaudois sont activés : la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), la Loi sur l'agriculture (LVLAgr) et les améliorations foncières (LAF, RMFAF).

Le Conseil régional du district de Nyon et l'Association régionale Cossonay Aubonne Morges (Arcam) pour le district de Morges accompagnent subsidiairement ce projet depuis que l'étude préliminaire du PDRA a été réalisée en 2011. Ces deux associations régionales ont soutenu l'association de la Maison des vins pour établir un plan d'affaires¹ et réaliser le concours d'architecture. C'est ainsi que le préavis régional no 43-2014 a été établi puis validé par votre conseil en septembre 2014. A l'issue de ces démarches, les résultats du concours d'architecture ont permis d'initier des actions de communication: exposition du projet lauréat, dépliant de présentation et coupon d'inscription, séances de présentation du projet aux communes, lieux de production, viticulteurs, entre autres. Le rapport du concours est consultable en ligne².

A fin novembre 2016, 72 vigneron encaveurs et domaines viticoles ont adhéré au projet. Il y a également près de 10 producteurs de produits du terroir. 40 donateurs ont transmis promesses de dons pour près de CHF 30 000 qui émanent de privés, de communes ou de sociétés locales. Ces résultats sont probants et montrent la nouvelle dynamique prise par le projet. Du côté de l'outil de financement PDRA, la chose est plus complexe. Un dossier d'étape de documentation est déposé à fin février 2017 aux services cantonaux ; le résultat de cette consultation se formalisera en un contrat avec la Confédération en septembre 2017.

¹ http://www.regionyon.ch/_multimedias/documents/regionyon/documentation/references/socio_economie/rl_malac_ii_2015_06_26.pdf

² http://www.regionyon.ch/_multimedias/documents/regionyon/documentation/references/socio_economie/rapport_du_jury.pdf

Ce projet s'inscrit aujourd'hui dans le mécanisme DISREN www.regionyon.ch/disren. Ces montants ainsi que ceux projetés pour la réalisation finale du projet sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	Réalisation
	Mode de financement	Etude de faisabilité	Mode de financement	pré-étude	Mode de financement	Etude de réalisation	Mode de financement	
Coût total (TTC)		48 966		191 600		255 000		4 900 000
Porteurs de projet	Commune	5 252	Association, commune	19 000	Association, commune	48 000	Association, commune	à préciser
	Budget CR	10 000	Préavis 43-2014	45 000	12-2017-Disren	55 000	Disren	
Soutien régional	ARCAM	-	ARCAM	32 600	ARCAM	45 000	ARCAM	
Fonds tiers	VD, OFAG	33 714	VD, OFAG	95 000	VD, OFAG	107 000	VD, OFAG, dons et prêts	à préciser

L'étape 3 grisée dans le tableau ci-dessus est l'objet du présent préavis. En fonction des résultats de la phase 3, les estimations de la phase 4 seront précisées. Il faut relever que les communes à caractère viticole qui n'ont pas adhéré au Disren ou qui ne sont pas membres de l'Association régionale seront approchées durant cette phase de projet pour solliciter leur contribution à ce projet régional.

2. Objet et calendrier

Cette étape est doublement cruciale car il s'agit de finaliser les études qui précèdent la mise à l'enquête, de formaliser la gouvernance ainsi que les modalités partenariales. Parallèlement, la recherche de fonds doit se poursuivre tout comme la préparation du marketing de lancement. Dans le même temps, il s'agit de maintenir la mobilisation des viticulteurs dans le processus complexe qu'est le PDRA. L'accompagnement de projet doit se poursuivre et ceci a un coût qu'il s'agit de répartir entre les partenaires.

D'ici à la phase de construction, un certain nombre d'actions sont à prévoir sur 2017 et 2018. Le Canton et la Confédération ne libèrent leur part qu'après signature de la convention PDRA qui n'est envisagée qu'à fin 2017.

	2015	2016		2017		2018		2019
		janv-juin	juillet-déc	janv-juin	juillet-déc	janv-juin	juillet-déc	
concept et plan d'affaires								
concours - étude de parties (SIA 142)								
positionnement du projet :								
- identité visuelle et messages								
- recherche de fonds pour l'investissement								
PPA								
étude d'avant projet (SIA 102)								
étude du projet d'architecture et d'urbanisme (SIA 102)								
mise à l'enquête (SIA 102)								
construction								
inauguration								

3. Coûts et financement

Ce préavis couvre les éléments suivants :

Coûts :	CHF / TTC
gestion de projet: mise en œuvre concept, gouvernance et plan d'affaires, formalisation de partenariats, recherche de fonds	100 000
adaptation légalisation parcelle	20 000
études avant-projet et de projet d'architecture (SIA 102)	75 000
mise à l'enquête (SIA 102)	
marketing de lancement (expo, publications, web)	60 000
sous-totaux	255 000

La répartition du financement est prévue comme suit

Association Maison des vins de la Côte	CHF 28'000
Commune de Mont-sur-Rolle	CHF 20'000
Conseil régional	CHF 55'000
ARCAM	CHF 45'000
Canton (SAVI, SPECo) et Confédération	CHF 107'000

Les parts respectives des régions sont adaptées à leur surface viticole, la part du CR se situe dans la même proportionnalité de celle du préavis 43-2014. Les parts cantonales et fédérales sont estimées en-dessous des pourcentages communiqués, car les contributions effectives dépendront de l'évaluation du rapport de l'étape de documentation.

4. Conclusion

Le projet de la Maison des Vins de la Côte est emblématique pour le tissu viticole régional qui constitue une part importante de notre région. Il promeut les produits du terroir et la consommation de proximité. Les deux régions sont solidaires des porteurs de projet et proposent de poursuivre leur soutien subsidiaire pour assurer la continuité des étapes. Il est à relever que le processus DISREN nécessitera l'élaboration d'une convention avec les porteurs de projet, cette dernière réunira les éléments qui garantiront la réussite du projet.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°12-2017-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 55'000 pour l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte.
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 55'000 en faveur de l'étude de réalisation de la Maison des vins de la Côte.

d'imputer le montant total de CHF 55'000 sur le compte DISREN 200.3185
« honoraires et frais d'expertise » (à créer)

d'accepter la clé de répartition du financement à raison de 64% de la part régionale
pour le cercle solidaire

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 9 février 2017, pour être soumis à
l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Références : le rapport du Jury, le plan d'affaires, la présentation du projet sont en ligne sur :
<http://www.regionyon.ch/projets/terroir/>

Annexe : répartition financière DISREN

Fiche de répartition financière DISREN

Phase actuelle du projet

1	2	3	4
---	---	---	---

Nom du projet : MAISON DES VINS DE LA COTE

N° de préavis : 12-2017-DISREN

Commune territoriale : Mont-sur-Rolle

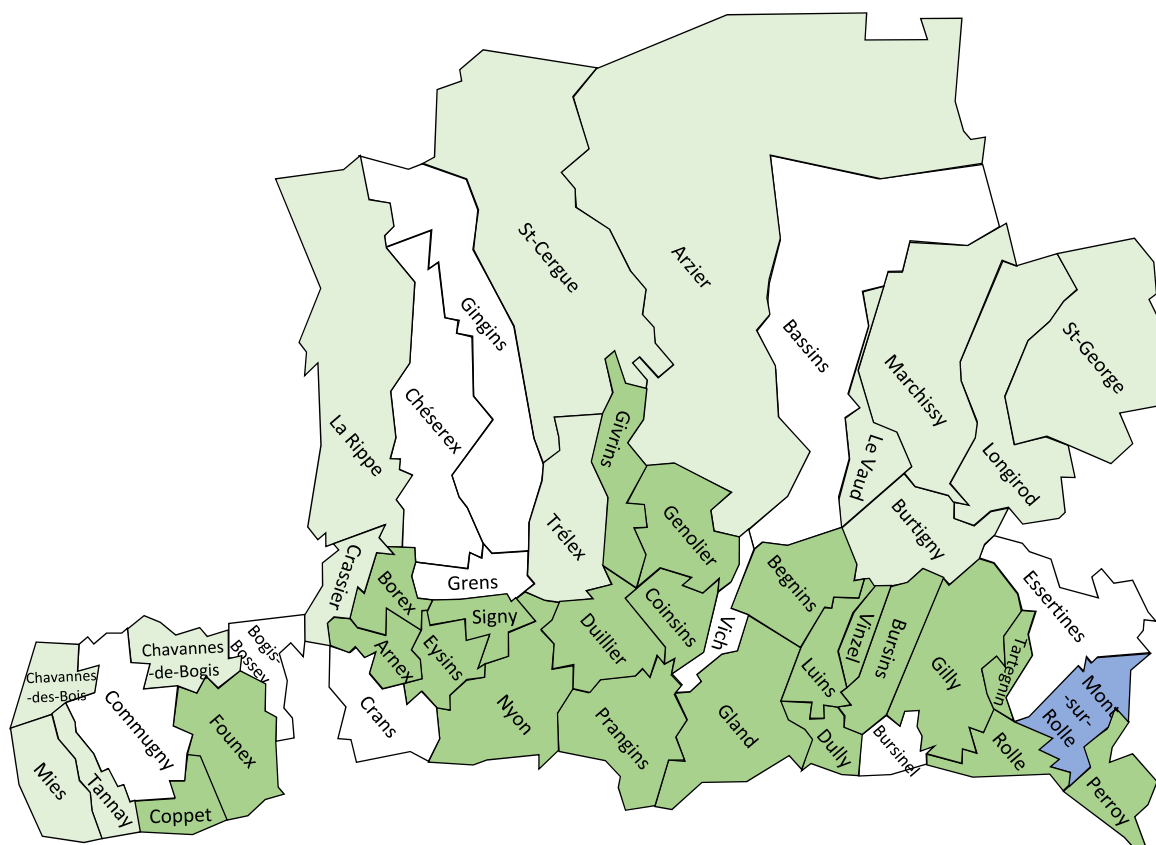
1. Financement du projet

Coût total du projet	CHF	4'900'000.-	
Financement par des tiers	CHF	3'900'000.-	79.6 %
Part régionale	CHF	1'000'000.-	20.4 %

2. Répartition des cercles

Pour rappel, la **part régionale** est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercles	Communes	%	Montant en CHF
1. Cercle porteur A	Mont-sur-Rolle	36.0 %	CHF 360'000.-
2. Cercle solidaire A	Coppet ; Founex ; Borex ; Arnex ; Eysins ; Signy ; Nyon ; Duillier ; Givrins ; Prangins ; Genolier ; Coinsins ; Gland ; Begnins ; Luins ; Dully ; Vinzel ; Bursins ; Gilly ; Tartegnin ; Rolle ; Perroy	54.0 %	CHF 540'000.-
3. Cercle solidaire B	Chavannes-des-Bois ; Mies ; Tannay ; Chavannes-de-Bogis ; Crassier ; La Rippe ; Saint-Cergue ; Trélex ; Arzier ; Le Vaud ; Burtigny ; Marchissy ; Longirod ; Saint-George ;	10.0 %	CHF 100'000.-



3. Critères de détermination des cercles DISREN

Cercles	
1. Cercle porteur A	Commune porteuse du projet (mise à disposition de la parcelle)
2. Cercle solidaire A	Communes à caractère viticole (dès 5 ha de vigne)
3. Cercle solidaire B	Autres communes

5. Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant en CHF	Nbre habitants/cercle	%	Moyenne en CHF/hab
1. Cercle porteur A	360'000.-	2'614	3.07%	CHF 137.72
2. Cercle solidaire A	540'000.-	62'641	75.91%	CHF 8.62
3. Cercle solidaire B	100'000.-	19'977	21.02%	CHF 5.-

La moyenne en CHF/hab est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

5. Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact en % (avant compensation)	12.10 %
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.11 pt